

INFORMATION VETERINAIRE

SPA du Boulonnais – Chemin de l'Octroi 62930 WIMEREUX – 03 21 31 76 56

Vous venez d'adopter un chien à la SPA du Boulonnais. Par ce geste de générosité, vous permettez à l'un des protégés de l'Association d'espérer une nouvelle vie.

Votre engagement va désormais se concrétiser en procurant à votre nouveau compagnon les conditions nécessaires à son épanouissement, son bien-être, sa santé et sa longévité.

D'ores et déjà, au cours de son séjour au refuge, des **soins vétérinaires** ont été prodigués :

- Un contrôle général de l'état de santé a eu lieu,
- Les soins les plus urgents et indispensables ont été effectués,
- Des traitements (vermifuge / antiparasitaire) ont été administrés,
- Les vaccinations essentielles (maladie de Carré, hépatite, gastro-entérite à *Parvovirus*, leptospiroses) ont été mises à jour,
- L'identification (tatouage ou puce électronique) a été vérifiée et actualisée,
- Des mesures destinées à éviter la reproduction ont éventuellement été prises (stérilisation chirurgicale).

Nous comptons désormais sur vous pour continuer à **assurer périodiquement les soins vétérinaires indispensables**.

Soigner votre chien pour lui éviter les maladies graves ou mortelles est de votre devoir et constitue un geste aussi indispensable que donner à manger, promener, et loger confortablement.

En particulier :

- Les **vaccins** nécessitent toujours des rappels. La date du prochain rappel de vaccins est clairement indiquée sur le carnet de santé qui vous a été remis. Ne ratez pas cette date !
- La **vermifugation** doit intervenir au moins 2 fois par an (et jusque 4 fois par an).
- La **prévention des parasites externes** (puces, tiques...) doit avoir lieu à longueur d'année.

Le vétérinaire de votre choix est à votre disposition pour visiter votre compagnon et lui prescrire les traitements adaptés à sa situation, et vous conseiller sur tous les sujets concernant votre chien.

Nous attirons aussi votre attention sur les bienfaits d'une **nourriture saine et équilibrée** distribuée en quantité raisonnable. Pensez aux aliments industriels de haute qualité (croquettes par exemple). Si vous préférez concocter un repas « maison », n'oubliez pas de donner un complément de vitamines et de calcium. Et toujours de l'eau à volonté !

De la même manière, la pratique quotidienne d'une **activité physique** (promenades, jeux en liberté...) est indispensable pour la forme physique et le moral de votre nouveau compagnon.

C. BLANCKAERT
Docteur Vétérinaire
N° CSO 11314

INFORMATION VETERINAIRE

SPA du Boulonnais – Chemin de l’Octroi 62930 WIMEREUX – 03 21 31 76 56

Vous venez d’adopter un chat à la SPA du Boulonnais. Par ce geste de générosité, vous permettez à l’un des protégés de l’Association d’espérer une nouvelle vie.

Votre engagement va désormais se concrétiser en procurant à votre nouveau compagnon les conditions nécessaires à son épanouissement, son bien-être, sa santé et sa longévité.

D’ores et déjà, au cours de son séjour au refuge, des **soins vétérinaires** ont été prodigués :

- Un contrôle général de l’état de santé a eu lieu,
- Les soins les plus urgents et indispensables ont été effectués,
- Des traitements (vermifuge / antiparasitaire) ont été administrés,
- Les maladies virales les plus graves ont été dépistées (Leucose, FIV = « SIDA des chats », coronavirose)
- Les vaccinations essentielles (Typhus, affections respiratoires à *Calicivirus*, *Herpesvirus* et *Chlamydia*) ont été mises à jour,
- L’identification (tatouage ou puce électronique) a été vérifiée et actualisée,
- Des mesures destinées à éviter la reproduction ont été prises (stérilisation chirurgicale).

Nous comptons désormais sur vous pour continuer à **assurer périodiquement les soins vétérinaires indispensables**.

Soigner votre chat pour lui éviter les maladies graves ou mortelles est de votre devoir et constitue un geste aussi indispensable que donner à manger, et loger confortablement.

En particulier :

- Les **vaccins** nécessitent toujours des rappels. La date du prochain rappel de vaccins est clairement indiquée sur le carnet de santé qui vous a été remis. Ne ratez pas cette date !
- La **vermifugation** doit intervenir au moins 2 fois par an (et jusque 4 fois par an).
- La **prévention des parasites externes** (puces, poux...) doit avoir lieu à longueur d’année.

Le vétérinaire de votre choix est à votre disposition pour visiter votre compagnon et lui prescrire les traitements adaptés à sa situation, et vous conseiller sur tous les sujets concernant votre chat.

Nous attirons aussi votre attention sur les bienfaits d’une **nourriture saine et équilibrée** distribuée en quantité raisonnable, ainsi que de l’eau en abondance. Pensez aux aliments industriels de haute qualité (croquettes par exemple). Si vous préférez concocter un repas « maison », n’oubliez pas de donner un complément de vitamines et de calcium.

De la même manière, la pratique quotidienne d’une **activité physique** (jeux, possibilité de grimper...) est indispensable pour la forme physique et le moral de votre nouveau compagnon.

C. BLANCKAERT
Docteur Vétérinaire
N° CSO 11314